

L'IMPARTIAL

L'Union fait la Force

CIE DE L'IMPARTIAL, Propriétaire

Fondé en 1893 par Gilbert Buote et son fils François Joseph

F. J. BUOTE, Rédacteur, Mme. F. J. BUOTE Assistante,

Vol. 3 No. 27 Nouvelle Serie

TIGNISH, ILE DU PRINCE EDOUARD, MARDI LE 17 JANVIER, 1911

18 ANNEE

Grandes et Petites Maladies

Le peuple, qui aime à simplifier les choses et qui s'inquiète peu des termes savants créés par la médecine, a trouvé, pour sa part, une appellation très concise pour les affections graves qui immobilisent le patient pendant plusieurs mois.

Il appelle cela une "grande maladie" et ça suffit. Quand le malade veut faire allusion au temps où il souffrait, il ne se donne pas la peine de rechercher le nom scientifique du mal par lequel il est passé, il dit simplement: "quand j'ai eu ma grande maladie". Et dans son entourage tout le monde sait ce dont il veut parler.

La peur des grandes maladies est salutaire; mais nous voudrions faire comprendre aux personnes qui nous lisent combien il serait bon de se convaincre du danger des petites maladies, des maux dont on ne s'occupe pas assez, qu'on néglige et qui finissent par vous emporter.

La fluxion de poitrine foudroyante tue moins de monde que les rhumes que l'on croit bénins.

Il y a moins de femmes qui meurent d'une jambe cassée qu'il n'en meurt de petites hémorragies répétées.

Et la raison en est bien simple.

Quand une femme se voit atteinte d'une grande maladie, elle se soigne, elle consulte et prend les médicaments nécessaires. C'est ainsi seulement qu'elle peut se guérir et se remettre à la santé.

Mais si elle a contracté un rhume, une hémorragie, si elle souffre du beau mal, ou de l'anémie, elle ne fait rien, laisse le mal s'empirer jusqu'au moment où il ne peut plus être contrôlé.

Et pourquoi cela? Voilà ce que nous ne comprenons pas.

Est-il admissible qu'elle ne fasse rien; n'est-ce pas vraiment mal agir de sa part, envers ses enfants, envers elle-même de ne pas profiter des moyens de se guérir qui sont à sa disposition?

Si elle habite dans Montréal, ou à côté, ou à la portée de la ville, il lui est facile de venir consulter les Médecins Spécialistes de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Cela ne lui coûte pas un sou et immédiatement elle sait de quel mal elle souffre, ce qu'il lui faut faire et ce qu'il lui faut prendre.

Si elle habite à une certaine distance de Montréal, elle n'a qu'à écrire, donner les détails de son mal, demander des conseils. Cela lui coûtera juste le prix d'un timbre-poste et aussitôt elle recevra une consultation la renseignant pleinement sur son état.

Est-elle pardonnaible réellement si elle ne fait rien, si elle reste en proie à l'anémie, à la chlorose, aux petites maladies qui font les grandes douleurs?

Nous sommes certains qu'il n'est personne qui n'ait à gagner à écrire à la Compagnie Chimique Franco-Américaine et à consulter ses Spécialistes. Leur expérience est si générale qu'ils peuvent toujours donner un bon conseil.

C'est aux femmes surtout qu'ils s'adressent parce qu'ils détiennent pour elles le remède par excellence: les Pilules Rouges qui soutiennent, tonifient, reconstituent l'organisme féminin.

Les Pilules Rouges qui ont une action si puissante sur le sang et sur les nerfs, guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse, les maux d'estomac, la migraine, le beau mal, et les douleurs de l'âge critique.

Voilà les petites maladies qu'il faut combattre, voilà celles qu'il faut guérir.

Pour cela il n'est rien de mieux que les Pilules Rouges.

En voici une preuve: "Quelques heures après la naissance d'un de mes enfants, je fus prise d'un malaise étrange qui retardait mes relevailles et même m'empêcha de me rétablir parfaitement. Pendant deux ans je fus bien faible et endurez beaucoup de douleurs. J'avais essayé de me faire soigner par une dame qui disait son traitement infail-

lible, mais j'en eus du chagrin, car mon état empira. Enfin, je m'adressai en dernier lieu aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, je leur écrivis, leur exposai ce que je ressentais et bientôt après, en suivant leurs conseils et en prenant les Pilules Rouges, je constatai que ma santé s'améliorait. Aujourd'hui je me fais un plaisir de publier que je dois ma guérison aux bons effets des Pilules Rouges."

Mme OVILA ARCAD, Sept Iles, Co. Saguenay, Québec.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue St-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la malle, au Canada et au États-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE
274, rue Saint-Denis, Montréal.



Mme Ovila Arcand, Sept Iles, Que.

piastres (selon la valeur de l'étude).

Des diplômes d'honneur et des mentions.

2e Section. Prose.

I.—Chaque concurrent pourra présenter une nouvelle canadienne-française. Le sujet est libre: l'action peut être entièrement imaginée par l'auteur, ou se rapporter à l'histoire.

II.—La nouvelle devra remplir, à l'impression, au moins une vingtaine de pages du Bulletin du Parler français au Canada.

III.—Il pourra être décerné dans cette section:

Un prix de vingt-cinq piastres.

Des diplômes d'honneur et des mentions.

3e Section. Poésie.

I.—Chaque concurrent pourra soumettre un poème ou une collection de poèmes. Sujet libre.

II.—Le nombre de vers n'est pas limité.

III.—Il pourra être décerné dans cette section:

Un prix de vingt-cinq piastres.

Des diplômes d'honneur et des mentions.

Pour le Bureau de direction de la Société du Parler français au Canada.

Le Secrétaire général
Adjuteur Rivard
No 236, Casier
Québec

Fin d'un Procès Sensationnel

Guelph, 26.—Le procès intenté par George P. Flath, an surintendant Hobbs du Sanatorium Ho-wood, vient de se terminer. Les nombreux auditeurs ont été fort émus par le dénouement qui a été non seulement dramatique mais aussi très pathétique.

Flath qui a été détenu assez longtemps dans le Sanatorium et précédemment dans l'asile d'Hamilton, avait reçu du juge, toute la latitude possible pour prouver ses accusations, à savoir, qu'il avait été détenu illégalement dans la maison de santé et qu'il y avait été maltraité. Il conduisit lui-même sa propre cause, et il a fait preuve d'une grande habileté; cependant, il n'a pas pu amener de témoins pour corroborer ses affirmations, tandis que l'avocat du défendeur, M. Dunbar, avait annoncé une masse de déposition contredisant presque tout ce que le plaignant avait affirmé. Durant la dernière demi heure du procès, Flath a fait témoigner plusieurs citoyens de Dayton, qui déposèrent formellement que jamais ils n'avaient constaté aucune trace de folie chez lui, et il fit venir de nouveau dans la boîte un grand nombre d'autres personnes qui avaient déjà rendu leur témoignage.

—C'est tout, dit-il, alors au juge en chef Falconbridge, qui, durant tout le cours du procès avait fait preuve, en sa faveur d'une grande bienveillance, puis il s'affaissa dans son fauteuil.

Le juge en chef le pria de s'avancer un peu plus près du tribunal.

—Croyez-vous, lui demanda alors le juge que je puisse rendre un jugement en votre faveur, sur votre témoignage unique et non corroboré contre cette masse de dépositions?

—Vous ne pouvez peut-être pas rendre un jugement en ma faveur d'après les témoignages, répliqua Flath. Je réalise très bien ma position, toutefois, je sais bien que ce que j'ai dit est vrai.

—Je crois, dit le juge en chef, que vous pensez réellement que vos accusations sont vraies. Mais la loi dit que vous devez prendre une action comme celle-là avant l'expiration d'une année, et cependant, vous avez attendu quatre ans.

J'aurais pu, dès le commencement du procès renvoyer votre action, mais comme des accusations étaient portées contre deux institutions publiques, j'ai cru qu'il était dans l'intérêt public d'entendre la preuve.

Il est donc évident que je ne puis rien faire pour vous."

M. Flath demanda alors au juge de décider relativement aux frais.

—Demandez-vous des frais, demanda le juge à M. Dunbar?

—Il a eu souvent l'opportunité de retirer son action sans frais et de retirer en même temps son dépôt, dit M. Dunbar, et il n'a pas voulu le faire, maintenant nous insistons pour avoir des frais puisque ce procès nous a occasionné de fortes dépenses.

Le juge en chef affirme alors, que le cas de M. Flath avait été dès le commencement, sans espérance, et que ceci était probablement la raison qui avait empêché de nombreux avocats d'accepter de le défendre.

Le témoignage le plus important contre Flath a été celui du Dr Hobbs lui-même qui a déclaré que, lors son arrivée au Sanatorium, Flath paraissait fort excité. Il prétendait avoir la mission de christianiser le monde. Il était complètement fou, et fou furieux, durant les trois ou quatre premiers jours de son séjour. Il était atteint de paranoïa et pouvait développer des tendances homicides. Un jour il menaçait de défoncer le crâne de Loney, l'un des gardes, avec une chaise dont il s'était emparé, si on ne lui permettait pas de sortir dans le corridor. Il blessa sérieusement dans une lutte un autre garde. Les patients avaient peur de lui.

Le Dr Hobbs, ajoute que les accusations relativement à la nourriture sont absurdes. Maintes fois, Flath a arraché des mains des infirmiers les plateaux chargés de nourriture. Il avait l'habitude de faire brûler une allumette sur ses doigts pour prouver qu'il était doué d'un pouvoir surnaturel.

Il souffrait de l'hallucination de la vue. Il m'accusait d'être un meurtrier et il affirmait sérieusement que des individus avaient été enterrés derrière le sanatorium et que leurs os ressortaient du sol. Il tenait de longues conversations avec des êtres invisibles à travers les murs.

Durant toute sa carrière terminée le docteur il n'a rencontré qu'un seul patient plus violent que Flath. Le Dr Barues et plusieurs autres ont corroboré le témoignage.

LE VIATIQUE D'UN ORPHELIN

Le fondateur de l'Institut Marie-Thérèse, à Paris, l'abbé Guy-Toussaint Caron (1760-1821), dont la vie, avant, pendant et après la Révolution, fut remplie d'œuvres sociales et de bienfaisance, nous a conservé ce touchant épisode des débuts de son ministère à Rennes.

Dans l'éloge des enfants vertueux, je ne saurais oublier, cher inconnu, qui, sur la terre, m'offris comme une fidèle image des délices du Paradis!

Pendant les premiers temps de mon sacerdoce, au sein de ma patrie, que les troubles révolutionnaires n'avaient point encore agitée, à l'extrémité d'un faubourg de Rennes, je passai à côté d'une étable d'où j'entends sortir des cris plaintifs. J'entre, et parcourant ce triste réduit, je m'approche et vois, expirant sur une poignée de fougère, un petit garçon couvert d'ulcères depuis la tête jusqu'aux pieds.

—O mon fils! lui dis-je aussitôt, que j'ai pitié de vous! Que vous devez souffrir! Ne pourrais-je point vous soulager?

—Monsieur répondit-il d'une voix mourante, mais pleine d'une douceur angélique, pourquoi me

plaignez-vous de souffrir? Je ne suis point à plaindre; c'est pour Dieu que j'endure ces maux, et il a bien voulu souffrir pour moi.

—Mais, mon petit ami, pourquoi donc gémissiez-vous tout à l'heure?

—Hélas! c'est que je me sens mourir, et que je voudrais m'en aller avec le bon Dieu dans mon cœur.

J'interroge l'intéressant malade; il sait les prières des fidèles; il a souvent répété, il répète en ma présence d'un accent pénétrant, ces paroles: "Notre Père, qui êtes dans les cieux..." Alors, je cherche à descendre dans son âme et, ravi de sa belle innocence, je trouve un cœur embrasé d'amour envers Dieu.

Il me regarde d'un oeil plein de larmes et me renouvelle la prière de le faire communier avant qu'il expire. En pressé de seconder ses vœux si tendres j'obtiens qu'il soit transporté hors de sa pauvre chaudière ouverte à tous les vents. Il est placé dans un lieu plus convenable, et une de ces âmes généreuses qui se vouent à l'instruction des pauvres vient à côté du jeune orphelin lui répéter les courtes instructions que nous sommes ensemble convenus de lui faire.

Bientôt, l'enfant de bénédiction sent toute la grandeur de l'action qui pour lui se prépare. Sa figure, jusque-là couverte de la pâleur de la mort, se colore; ses yeux éteints reprennent vie. Il considère avec transports et baise sans cesse un crucifix soupirant d'une manière sensible après l'objet sacré que la croix lui retrace. Sur sa petite bouche se recueillent des paroles de feu; il a pleuré amèrement les fragilités de l'enfance; il demande son Bien-Aimé, et, tout hors de lui-même, ce n'est plus une créature humaine, c'est une céleste intelligence. Les témoins de sa fervente sont dans l'admiration.

Enfin, arrive le Saint des saints; je le dépose sur les lèvres de l'ange terrestre, dont les yeux brillent d'allégresse; il veut parler et ne peut que sentir. Je le laisse quel que temps à ses transports; puis, me rapprochant de sa couche, je lui demande:

—Mon cher fils, qu'éprouvez-vous?

—Oh! Monsieur, le Paradis! Oui, le Paradis avec toutes ses joies! Je me meurs de bonheur.

Puis il s'assoupit, et sa belle âme s'envole aux cieux.

Souvenez-vous de vos morts

C'est une pieuse coutume que celle de prier pour les morts. La meilleure manière de perpétuer la mémoire de vos disparus est par la carte souvenir avec prière.

Nous avons en main une jolie carte funéraire bordée de noir, avec prière, nom de la personne défunte, son âge et la date du décès imprimés sur un côté, et de l'autre diverses scènes pieuses.

25 Cartes pour 75 cents
50 " " \$1.00

envoyées sans frais de malle à n'importe quelle adresse en Canada ou aux États-Unis sur réception du prix.

Nous n'imprimons pas moins de 25 cartes.

Adressez: L'IMPARTIAL
Tignish, Ile du P. E.

Fumez et Chiquez le Tabac LABOR KING

En Torquettes Manufacturé par la Rock City Tobacco Co. QUÉBEC

Queen Insurance Co.

La plus forte compagnie d'assurance contre le feu.

Ne soyez pas imprudent. Ayez toujours vos bâtiments bien assurés. Le feu est un terrible destructeur, mais lorsque vous avez de l'assurance sur vos propriétés vous n'avez aucune inquiétude.

F. J. BUOTE, AGENT
Tignish, P. E. I.

Always be insured against Sickness and Accidents

THE LONDON GUARANTY AND ACCIDENT COMPANY of London, offers you many advantages not obtained in other companies.

Be insured and have protection. F. J. BUOTE, AGENT
Tignish, P. E. I.

P. C. MURPHY, M.D., Médecin—Chirurgien
TIGNISH, ILE DU P. E.

J. A. JOHNSTON, M. D., C. M. Médecin—Chirurgien
TIGNISH, ILE DU P. E.

MCQUARRIE & ARSENAULT
AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.
SUMMERSIDE, P. E. I.
Argent à prêter
NEIL MCQUARRIE
AUBIN E. ARSENAULT

BERNARD HOTEL
Tignish, P. E. I.

This well known hotel has been refitted and renovated this spring, making it one of the best hostelry in Prince County. Only a few minutes' walk from the Railway Depot. Rates Moderate. Good Stabling in connection.

THEO. BERNARD, PROP

Dr. A. L. Purdy, Dentist
ALBERTON

Will be at Tignish, until further notice, the 24th. and 25th. of the month and every last Tuesday and Wednesday of each month.

WANTED

A smart young man, willing to work, to learn the wiring of buildings and become familiar with all classes of electrical materials. A chance for a young man to make a bright future for himself.

Apply to F. J. BUOTE,
Tignish, P. E. I.

WANTED

A young man, physically strong, to learn and help around the "Acadia Mills". A chance for a young man to become a good engineer.

Apply to F. J. BUOTE,
Tignish, P. E. I.

WANTED

A young man who desires to learn the wood working business, under competent master. Good position for the right sort.

Apply to F. J. BUOTE,
Tignish, P. E. I.

CONCOURS DE LA Societe du parler Francais AU CANADA (1911)

PROGRAMME DISPOSITIONS GENERALES

I.—Le concours de la Société du Parler français au Canada, ouvert le 1er janvier 1911, sera fermé le 15 septembre 1911.

II.—Le concours est ouvert à tout auteur canadien-français qui voudra y prendre part. L'inscription est gratuite. Il suffira d'envoyer son manuscrit, en observant les conditions du programme.

III.—Toute oeuvre présentée au concours devra être inédite.

IV.—Les concurrents devront s'inspirer de l'esprit qui préside aux travaux de la Société du Parler français au Canada; préférence sera donnée aux oeuvres de caractère plus nettement canadiens français.

V.—Les manuscrits présentés au concours devront être écrits lisiblement sur le recto seulement du papier.

Il ne devront pas être signés, mais ils porteront uniquement une devise. Cette devise sera répétée,

avec le nom et l'adresse de l'auteur, sur une feuille distincte, qui sera contenue dans une enveloppe fermée, transmise avec le manuscrit.

VI.—Les manuscrits devront être adressés et parvenir, avant le 15 septembre 1911, à M. le Secrétaire général de la Société du Parler français au Canada, N° 236, Casier, Québec.

VII.—Le concours sera jugé par un jury constitué de la façon suivante: M. Pamphile LeMay, de Québec; M. l'abbé Ph. Perrier, de Montréal; M. l'abbé Camille Roy, de Québec; M. Albert Lozeau, de Montréal; et le Secrétaire général de la Société du Parler français au Canada.

VIII.—Le nombre et la nature des récompenses dans chaque section seront déterminés par le jury, d'après la valeur des oeuvres présentées au concours.

IX.—Les résultats du concours seront proclamés dans une séance solennelle de la Société du Parler français au Canada.

X.—La Société pourra publier les ouvrages primés dans le Bulletin du Parler français au Canada, dans le cours de l'année qui suivra la clôture du concours.

XI.—Les manuscrits pourront é-

tre retournés aux auteurs, sur leur demande et à leurs frais. Mais la Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

XII.—Le concours comprendra trois sections:

1° Section de la dialectologie.

2° Section de la poésie.

3° Section de la prose.

Chaque manuscrit devra porter l'indication: 1ere Section, 2e Section, ou 3e Section, suivant la section pour laquelle l'ouvrage sera présenté au concours. Mais un même concurrent pourra être admis à concourir dans plus d'une section.

DISPOSITIONS PARTICULIERES 1ere Section. Dialectologie.

I.—Chaque concurrent pourra soumettre au jury une étude de lexicologie canadienne française, comportant le relevé et la signification des termes populaires franco-canadiens se rapportant à "la maison du paysan canadien français" (construction, aménagement, mobilier, ustensiles, etc).

II.—La longueur du manuscrit n'est pas limitée.

III.—Il pourra être décernée dans cette section:

Un prix de vingt à quarante